L'Écho de Montailloux

Bien vivre à PRÉSILLY
Bulletin municipal n° 09 — Janvier 2006

M. le maire et son conseil municipal vous souhaitent une belle et heureuse année 2006

Si on en parlait	2
Humour blanc	3
De l'info, encore de l'info	4
Le conseil municipal	6
L'autoroute A41	8
L'intercommunalité	10
Socialement vôtre	12
Mise en boîte	13
Nos associations	14
Événements	16
Clin d'œil	17
Infos pratiques	18
Infos utiles - Nouveaux habitants	19
État civil	20

Bassin des Hôteliers

Si on en parlait !

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Depuis l'élection du nouveau conseil municipal et du maire, j'ai gardé le silence malgré de nombreuses sollicitations proposées ou provoquées. Pourquoi ? Parce que nous avions à reprendre un contexte difficile, beaucoup de travail nous attendait et il était nécessaire avant toute chose de mesurer la situation. Vous verrez que nous développerons dans ce bulletin des thèmes et des dossiers qui sont importants pour la commune. Dans l'immédiat je voudrais aborder un certain nombre de questions de principes qui nous concernent tous.

Elles peuvent se résumer à travers ces mots :
modernité, pessimisme, communication.

C'est une évidence, le monde bouge, tout évolue, même très vite, peut-être trop vite diront certains. Les opinions divergent à ce sujet ; on peut le regretter, l'approuver, en avoir peur, en être satisfait. Mais la lucidité, quel que soit le niveau de nos responsabilités, c'est de prendre en compte ces données. C'est une faute de vouloir les refuser, les rejeter.

La modernité doit être impulsée dans la gestion de la commune afin de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens. Nous avons à remettre à niveau nos services pour mieux gérer la commune. Cette modernité, c'est se doter d'outils de contrôle, de mesures pour aider à la prise de décisions, c'est aussi se doter de moyens pour entretenir la commune plus efficacement dans un but de gain de temps et d'améliorer la qualité des services.

La modernité c'est se donner les moyens de préserver un cadre de vie à échelle humaine tout en utilisant des techniques, des infrastructures qui facilitent notre vie de tous les jours.

La modernité c'est aussi faire en sorte que les générations jeunes et à venir aient envie de rester chez nous mais aussi de les inciter à venir dans notre village car c'est leur avenir. Enfin, le devoir de notre génération est de léguer des fondations solides pour que nos enfants puissent bâtir encore mieux leur vie et leur société.

La modernité c'est aussi faire en sorte que tous ceux qui travaillent sur notre commune puissent bénéficier d'une infrastructure communale qui les aide dans leurs tâches car en retour ils apportent une richesse à notre territoire tant sociale que matérielle.

Bien entendu j'entends ici ou là le pessimisme s'afficher, le défaitisme, le catastrophisme. De telles attitudes s'expliquent peut-être parce que la modernité dérange les habitudes, parce qu'innover ou avoir des projets est inutile.

M. le maire

La réponse me paraît claire ; les habitudes, les façons de vivre sont à respecter mais inversement elles ne peuvent entraver la modernité car où en serions-nous si chaque génération avait eu ce raisonnement, nous en serions encore à l'âge de pierre !

Faut-il faire de Présilly un musée ?

Certes, il faut beaucoup de respect et honorer le passé, mais ceux qui disent qu'entreprendre est inutile, c'est trahir notre société. Si nous n'y prenons garde, nous ne serons plus aptes à participer, à s'adapter, à entreprendre, à améliorer notre destinée. C'est mettre en cause notre existence même, c'est s'interdire de nous donner des chances de réussite, c'est entraver l'avenir et nous porterions une lourde responsabilité vis-à-vis des jeunes et des générations futures. Enfin il y a l'affabulation, ce sont ceux qui pensent avoir raison à eux seuls et en arrivent à faire courir les informations les plus fantaisistes. J'ai même entendu qu'il se disait que nous ouvririons des routes à quatre voies, voir un héliport ! Et pourquoi pas les tours Montparnasse et un aéroport ! ! Pourquoi un tel comportement ? Pour faire peur ? Pour interdire cette modernité dont je parle ? Pour qu'ils puissent garder leur univers clos ? Par égoïsme, en se disant, après moi le déluge ? Je sais, pour avoir parlé avec beaucoup d'entre vous que nous n'avons pas à nous laisser intimider par ces personnes isolées.

Certains m'ont dit ; il vous faudra du courage. Ce courage je l'ai. J'ai engagé et j'inviterai le conseil municipal à réfléchir, délibérer et prendre les décisions qui engagent résolument notre commune dans la modernité, le progrès, tout en respectant ce qui est notre atout, je veux parler de notre cadre de vie à Présilly et dont je crois, nous en sommes tous fiers.

Bien sûr avancer c'est prendre des risques, c'est peut-être parfois se tromper, c'est déranger mais devons-nous renoncer pour autant ? Ne rien faire ce n'est même pas faire du surplace, c'est reculer.

Car l'histoire du monde montre bien que toute société qui a pris la décision de ne plus innover, d'avoir des projets, s'est condamnée à mourir. J'ai demandé aux rédacteurs du bulletin municipal de tenir une rubrique qui vous informera sur l'état de la commune au fur et à mesure de nos avancées.

Tout ceci ne se fait pas sans communication, échange, concertation. Là aussi, notre commune a besoin de renouveau, car il faut garder, améliorer ce que nous appelons « la vie sociale », préserver, cultiver « l'âme du village », il faut se comprendre les uns et les autres, s'accepter comme nous sommes. Il faut communiquer, échanger parce que c'est ensemble que nous construirons, c'est ensemble que nous ferons de ce village un lieu agréable et viable.

Enfin, les jeunes qui sont l'avenir de nos communautés, doivent être intégrés au sein de notre société pour donner un sens et une raison en l'avenir. Ce que peut faire la municipalité dans ce domaine, c'est de rassembler les conditions à travers l'accueil en mairie, mettre à disposition des locaux, du matériel, être à l'écoute, informer, soutenir toute initiative, aider. Mais ne nous leurrons pas, la réussite de cette vie sociale appartient avant tout à chacun d'entre vous, la vie associative relève de l'initiative des citoyens, j'ai entendu cet appel de la part de certaines personnes ayant cette volonté. La municipalité leur apportera son soutien, son aide sous des formes diverses à débattre avec elles. Elle le fera, car nous avons tous à y gagner.

Humour blanc

Le standard de la mairie fond à l'idée de recevoir des appels glacés de gens mécontents lorsque la neige les empêche de sortir de chez eux.

« Chacun doit déneiger devant sa porte »

Le service de déneigement de notre commune n'intervient que sur le domaine public.

Une cour ou un chemin privé entre autres, sera à la charge de son propriétaire qui devra hélas le déneiger.

De plus, le déneigement est quelques fois très difficile lorsque les passages sur le domaine public sont encombrés par des véhicules mal stationnés.

Nous vous remercions de votre compréhension et de toute l'attention que vous porterez à ce petit message.

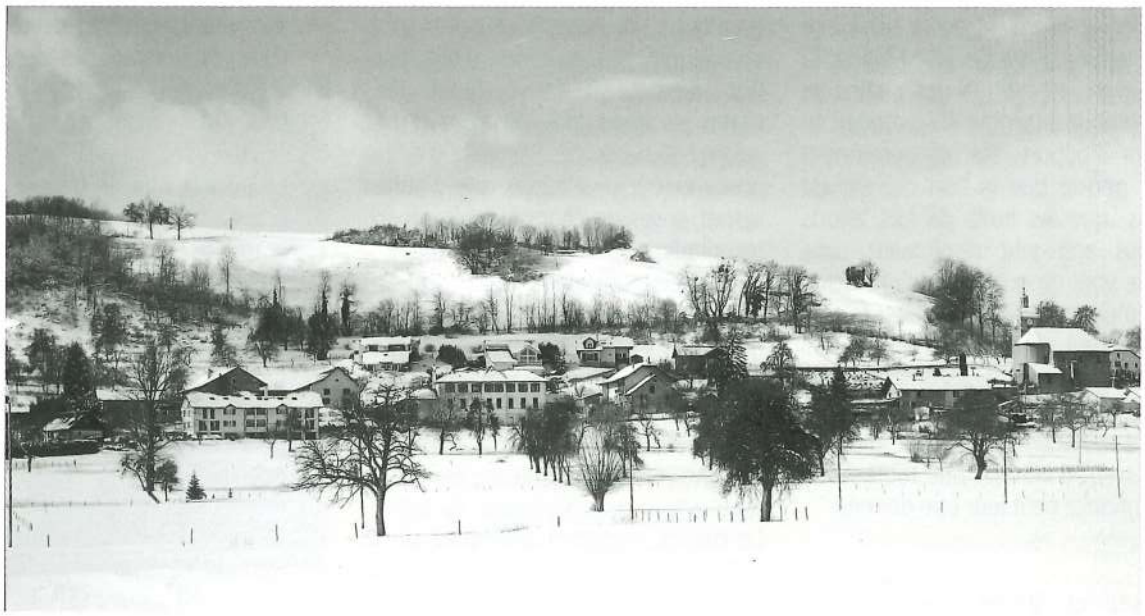

Je vous souhaite à toutes et à tous une année 2006 remplie de joie, de bonheur et de paix.

Jean-Pierre Pardoen

De l'info, encore de l'info

MAIRIE

La rénovation de la mairie se termine. Certes, si l'option d'avoir un bâtiment neuf était à prendre, le plus important c'est d'en faire un outil de travail efficace pour la commune et ses administrés. Le fonctionnement de ses services est donc:

- mettre en place des outils performants et efficaces. Nous nous sommes lancés dans cette perspective à travers l'informatisation et une dotation de matériels pour une gestion moderne et rendre plus efficace la communication avec nos partenaires et la population.

- du personnel qui s'intègre dans cette démarche, dans un esprit d'équipe, qui organise en mettant en place la traçabilité des dossiers et se forme aux nouvelles méthodologies. L'arrivée de la secrétaire générale de mairie, M^me^ Million, la nouvelle répartition des tâches au retour de Maryline Dielenseger en sont l'opportunité et permettent de penser que le bon chemin est pris, que les fruits de nos efforts nous engagent résolument dans une voie de qualité et d'efficacité. L'ampleur des tâches, les formations qui s'imposent, le défi qui leur a été imposé au moment de leur prise de fonction, la réponse que ces agents ont donné me permettent d'affirmer que toute notre confiance peut leur être donnée.

La route est tracée, nous avons à avancer dans cette voie. Les études sur les équipements sont terminées, les commandes sont passées.

Le service technique se doit d'être aussi modernisé, il est nécessaire de le doter de matériel performant répondant aux besoins, de fournir des outils de gestion dans les domaines de voirie, du réseau d'eau potable permettant un gain de temps et une efficacité plus grande. Un groupe de travail a donné ses conclusions après une étude menée par le bureau ASK Training qui a fait l'inventaire des besoins et suggéré des modèles d'organisation. Comme il est pratiqué dans toutes les communes, certaines tâches seront sous-traitées auprès d'entreprises extérieures, tandis que d'autres seront prises en charge par le service technique.
Le conseil municipal a travaillé et approuvé les orientations indiquées ci-dessus et nous allons entrer maintenant dans la phase d'exécution.

EAU

Le conseil municipal a délibéré sur la politique de l'eau. Il a affirmé son orientation de maîtriser la totalité de son réseau. En conséquence les actions suivantes sont entreprises:

- sur le plan technique nous avons renforcé le contrôle sur la qualité de l'eau en traitant avec la société SEMG. Le réseau va être évalué sur toute la commune, les points difficiles feront l'objet d'une étude et des solutions techniques seront mises en place.

- une réflexion sera engagée sur les extensions possibles de ce réseau. Dans ce domaine, la desserte du quartier de Bel Air, problème récurrant sur la commune depuis de nombreuses années, sera examiné en priorité afin de trouver une solution. Une rencontre a été programmée avec les administrations intéressées, une autre s'est déroulée avec les riverains. Enfin, une étude technique sera engagée pour permettre au conseil municipal de décider.

- une réflexion sera menée sur nos ressources. Vous le savez le problème de l'eau est d'actualité, partout sur le territoire français le recensement des sources est engagé. Nous avons à nous poser des questions sur la source des Vernands fermée depuis trois ans.

- l'organisation de la gestion du réseau et de la clientèle est à faire sur Présilly. Sur l'initiative de l'Etat, il faudra mettre en place un règlement de l'eau, établir les contrats avec les utilisateurs. Nous allons nous atteler à cette tâche. Ces études sur l'eau sont confiées à la commission technique composée d'élus qui travaillent sur ces problèmes. Le résultat de leurs travaux sera mis en délibéré au conseil municipal au fur et à mesure dans l'année 2006.

PLU

Vous le savez maintenant, le conseil municipal a décidé de s'engager dans la démarche du PLU. Les premières réunions ont eu lieu dont celle destinée à la population. Nous avons confié la mise en œuvre de cette étude au cabinet Territoires, dirigé par M. Ange Sartori.

Pourquoi ce choix ?

Sa compétence et son investissement auprès de plusieurs communes dans le canton dans le cadre de la démarche PLU ont motivé ce choix.

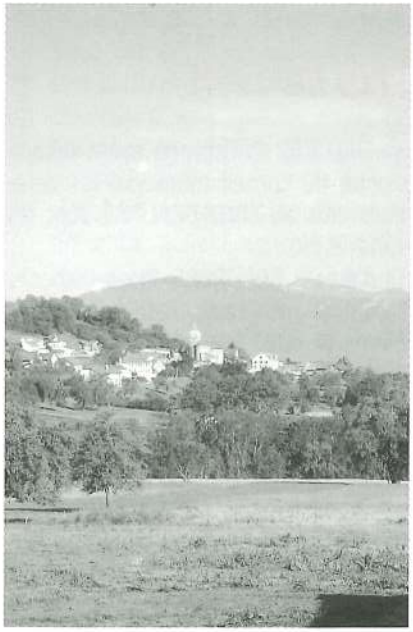

Pourquoi un PLU ?

Les personnes qui ont participé à la réunion publique ont reçu toutes les données du problème. Rappelons aujourd'hui que le PLU est incontournable. Certains affirment que non. Les réponses à cette divergence d'idées sont les suivantes :

- la commune est dotée d'un POS qui est périmé. Il faut savoir que sa dernière version remonte à environ dix ans. Tout a évolué dans le domaine de l'urbanisme, les conditions d'octroi de permis de construire, les techniques du bâtiment, enfin les mentalités sociales et conditions de vie. Tous nos interlocuteurs administratifs, techniques nous incitaient à reprendre nos documents

- le POS pouvait être transformé en PLU. C'était la mauvaise solution, entre autres pour les raisons indiquées auparavant, mais aussi parce que la démarche du PLU n'a aucune comparaison avec la démarche ancienne des POS.

  Il s'agit bien à partir de l'existant de la commune de se projeter dans l'avenir afin d'organiser et planifier les actions sur notre territoire dans des domaines très variés : le social, la population, les infrastructures, l'habitat, l'économie, l'environnement, la gestion de l'eau, les écoulements d'eau pluviale, les réseaux etc… En ce qui concerne l'utilisation des sols et en particulier les zones constructibles ou non constructibles destinées à l'agriculture ou en espaces verts, le cadre est déjà fixé par le SCOT mis en œuvre par la précédente municipalité et approuvé par la Communauté de communes.

  Les modifications seront à la marge ; il s'agira essentiellement d'une remise aux normes de la loi SRU. Enfin, il faut être conscient qu'une commune aujourd'hui n'est pas un territoire fermé, autonome, indépendant. Elle est un partenaire dans un territoire, une région, un état. Les problèmes sont complexes, les projets souvent complémentaires à d'autres interlocuteurs. L'isolationnisme ne peut plus être de mise et d'ailleurs un grand nombre de communes se sont engagées dans cette voie.

- le PLU est un travail à mener sur deux années environ, le législateur a voulu que la population ait une large participation. Ces étapes seront bien entendu respectées. Ici aussi c'est l'affaire de tous.

- le PLU est une chance pour la commune car il lui donnera un cadre de fonctionnement, des objectifs à poursuivre, une logique, une garantie pour l'avenir. C'est un investissement important tant pour le conseil municipal, les agents administratifs, que pour les diverses administrations, partenaires dans cette démarche. C'est aussi un investissement important financièrement, c'est pourquoi nous avons à travailler efficacement dans ce projet d'intérêt public.

Le conseil municipal

FINANCES

M. Daniel Mondon, le Trésorier principal de la Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois, a participé au conseil municipal et a présenté les finances de la commune. Dans sa globalité, la trésorerie est saine et reste largement positive.
Jusqu'en 2010, il apparaît qu'aucune difficulté ne devrait survenir malgré les investissements actuels et futurs suivant une étude de prospective présentée.
En séance, après son exposé, M. Mondon s'est tenu à la disposition du conseil municipal afin de répondre à toutes questions d'ordre pratique.

SUBVENTION

Le conseil municipal, sollicite l'aide du Conseil général pour des travaux de dégagements, tailles de formation et quelques élagages de plantations de feuillus sur 6,04 ha pour un coût de 5 000 € HT sur l'exercice 2005.

FORÊT

ONF assiette des coupes 2005

Le conseil municipal a approuvé la proposition de l'Office national des forêts relative au programme des coupes de bois exercice 2005 et désigne comme garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe; M. DUNAND Jean – M. FAVRE Christophe – M. VULLIET Joseph et M. TREMBLET Bernard.

SOCIAL

Convention ADMR Viry-Vuache

Le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention avec l'ADMR qui intervient parallèlement à l'Aide à domicile du Genevois à Annemasse. Le principe est le financement au prorata du nombre d'interventions (heures effectuées) sur la commune.

ZONE ARTISANALE

En ce qui concerne la zone d'activités des Grands Prés, une réunion a eu lieu en présence de M. Dupont géomètre et des devis ont été demandés pour l'extension du réseau électrique et du gaz que nous devrions obtenir dans les délais impartis.

Dans le cadre des ventes de terrain dans la zone artisanale, trois personnes ont fait une demande d'achat de parcelle:
M. BERMOND Philippe – M. LATOUR Thierry et M. DUNAND David
Ces demandes ont été acceptées pour un montant de 30 € le m^2. Les compromis de vente vont être signés.

EAU

Gestion de l'eau potable

Le conseil municipal décide de continuer à gérer l'eau potable de Présilly s'engageant ainsi à mettre en place et se donner les moyens d'une infrastructure fiable et compétitive. Le conseil municipal confie au maire de signer la convention avec SEMG.

Périmètre de protection des captages de Montailloux

Le conseil municipal a décidé d'étudier la mise en conformité des périmètres de protection des captages de Montailloux.
La mise en place de ces périmètres sur le terrain devra être assurée par la commune de Présilly qui pourra déposer un dossier spécifique de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.
En ce qui concerne la gestion et la maintenance du réservoir de Montailloux, un devis de surveillance et d'entretien a été demandé à SEMG.

TRAVAUX

Les travaux en cours au bassin des Hôteliers sont réalisés par l'entreprise Bermond.
Le conseil municipal a décidé d'effectuer les travaux de mise en réseaux souterrains pour l'électricité et le téléphone au chef-lieu et la construction de trottoirs au lieu-dit « La Louex » jusqu'au réservoir des Rappes et sur la route reliant le Petit-Châble au Grand-Châble. Pour ces projets, le conseil municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil général dans le cadre des Fonds genevois.

La signalisation sur la commune doit être en partie revue. Le conseil général nous en a fait la demande et une étude est en cours. À cette occasion un inventaire complet est engagé.

ÉLECTIONS

Création d'une commission élections pour effectuer la révision de la liste électorale. Les membres élus sont:
DUPERRET Jacqueline - MAGNIN Françoise - VULLIET Christelle - DUNAND Jean.

SIVU BEAUPRÉ

M. SAUNIER Christophe ayant démissionné du conseil municipal les délégués élus au SIVU BEAUPRÉ sont les suivants:
Titulaires: BEAUPERE Jean-François, NOCART Jean-Paul, PARDOEN Jean-Pierre, VULLIET François
Suppléants: DUPERRET Jacqueline - MAGNIN Françoise.

AUTOROUTE

Récemment le ministre des Transports, M. Dominique PERBEN a signé le contrat pour l'autoroute A41 avec la société ADELAC du groupe Bouygues lors d'une réception organisée sur la commune de Cruseilles.

L'ouverture de l'autoroute est prévue fin 2008.

Différents groupes de travail se réunissent afin d'étudier les conséquences engendrées par la traversée du village par l'autoroute. Des réflexions sont menées afin de gérer au mieux ce nouveau paramètre sur le territoire avec la société ADELAC et les représentants agricoles.
Un comité d'accompagnement avec des élus de la commune s'est mis en place à l'initiative de la préfecture dans différents domaines :

- zones d'activités : Gilles Pautex
- logement : Jean-Pierre Pardoen
- sites, paysages, espaces agricoles et ruraux : Christophe Favre – Didier Lachat
- voirie, déplacements, communications, transports : Jean Dunand – Didier Lachat.

URBANISME

Révision du PLU

La commune a besoin aujourd'hui d'un cadre juridique lui permettant d'engager une politique de structuration dans les domaines suivants :

- diversification de l'offre en logements
- structuration et développement d'espaces publics et collectifs
- structuration du chef-lieu
- fonctionnement global entre les hameaux, le chef-lieu et le passage de l'A41
- réévaluer les grands équilibres en présence : activité agricole et développement urbains et économiques, environnement paysager
- fonder le projet politique et économique compte tenu des activités et du cadre de vie en préservant des grands ensembles naturels, des sensibilités environnementales ponctuelles et la gestion de risques naturels
- la préservation et la valorisation du patrimoine historique, urbain et rural, avec notamment la question de la qualité architecturale, la valorisation des espaces publics
- fonder le projet politique et économique sur une démarche à différentes échelles qu'elle soit communale ou intercommunale, permettant à notre commune de jouer pleinement son rôle au sein du Schéma de cohérence territoriale du Genevois.

C'est pourquoi le conseil municipal décide de procéder à la révision du P.L.U.
Le cabinet d'urbanisme retenu est :
TERRITOIRES - L'Astrolabe
Park Nord Annecy 74370 METZ-TESSY

P.V.R (Participation pour voirie et réseaux)

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définis aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

Permis de construire

- bâtiments, Bermond Philippe, Z.A. Les Grands Prés.

Déclarations de travaux

- pose de velux, Gremion Fabienne, route du Thouvet
- déplacement clôture, Lavarini Octave, route de Beauregard
- mur de clôture, Pillet Michel, route de Viry
- peinture volets, Mulatero Pierre, route des Hôteliers.

PLAN LOCAL D'HABITAT

Par délibération en date du 24 octobre 2005, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois a arrêté le projet de programme local de l'habitat devant couvrir la période 2006/2011.
Ce document est le résultat d'un travail piloté par la Communauté de communes du Genevois depuis 3 ans, avec l'aide du bureau ACEIF et en collaboration avec la DDE et les acteurs locaux du logement.

Par conséquent le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de programme local de l'habitat de la Communauté de communes du Genevois.

ÉQUIPEMENTS

Les entreprises retenues pour les différents équipements de la mairie sont :
Matériel informatique :
Assistance informatique à Reignier
Mobilier de bureau :
Domenjoz
Matériel d'entretien :
Cyclades à Ville la Grand
Signalétique :
ASPMV à Frangy
Affranchissement :
SATAS (Tassin la Demi Lune)
Electro-ménager :
SERGEM (Présilly)
Téléphonie :
CLT Télécom (ville la Grand)
Photocopieur :
ABM (Ville la Grand).

Démission d'un conseiller municipal

« Je suis au regret de vous présenter ma démission du conseil municipal de Présilly. Cette décision est motivée par des raisons purement professionnelles et personnelles. Depuis quelque temps, je suis dans l'impossibilité d'assumer les charges qui sont celles d'un conseiller municipal. Je souhaite vivement que personne n'interprète de quelque manière que ce soit cette décision. Je regrette sincèrement de n'avoir pas pu œuvrer davantage sur mes engagements et ma motivation initiale et vous souhaite de réussir dans les objectifs que vous avez fixés ».

Christophe Saunier

M. le maire et son conseil municipal ont pris note avec beaucoup de regret de la démission de M. Christophe Saunier, qui a été un compagnon de route apprécié et nous sommes toujours tristes de voir partir un des nôtres.

Autoroute A41

La commune de Présilly est directement concernée par la réalisation de la section Saint-Julien-en-Genevois/Villy-le-Pelloux de l'A41. La présence de la tête Nord du tunnel du Mont-Sion sur les 1 800 m du tracé de l'autoroute situés sur le territoire communal, fait de Présilly une zone clef de ce grand projet d'intérêt régional. Concessionnaire de l'autoroute depuis octobre dernier, la société ADELAC entend tout mettre en œuvre, en concertation avec les élus et les riverains, pour limiter au maximum les nuisances occasionnées par les travaux et réussir l'insertion environnementale de l'autoroute.

Tronçon manquant de l'A41 Nord qui situera Annecy à moins de vingt minutes de Genève, la section Saint-Julien-en-Genevois/Villy-le-Pelloux sera mise en service dès décembre 2008. Cette nouvelle autoroute de 19 km de long comportant quatre viaducs, un tunnel de trois kilomètres, une tranchée couverte au niveau du Noiret, deux diffuseurs, une aire de repos, un échangeur et une barrière de péage pleine voie, sera réalisée dans un délai très court de 38 mois. La construction proprement dite s'étalera de mars 2006 à novembre 2008. Le financement de cet ouvrage de 865 M€ est assuré par un montage financier privé ne faisant appel à aucune subvention publique. L'achèvement de l'A41 Nord facilitera les importants flux transfrontaliers quotidiens en éliminant, notamment, les bouchons à hauteur de Cruseilles, favorisera la fréquentation touristique de la Haute-Savoie et améliorera la sécurité dans les communes traversées par la RN 201.

Priorité au dialogue et à la concertation

Désireuse que cette autoroute d'intérêt régional s'intègre au mieux dans les territoires des communes qu'elle traverse et que sa réalisation perturbe le moins possible l'activité et le cadre de vie de ses riverains, ADELAC s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'élaboration de solutions concertées prenant en compte, le mieux possible, les intérêts de chacun. En premier lieu, ADELAC s'engage à délivrer une information complète et transparente sur l'ensemble des aspects du projet.

Afin d'établir les bases d'un dialogue constructif, un site Internet sera mis en ligne au cours des prochains jours. Chacun pourra notamment y consulter le tracé de l'autoroute dans sa commune, visualiser le positionnement exact de l'ouvrage et des dispositifs de protection par rapport à son habitation, ou encore interroger directement ADELAC sur tout sujet ayant trait au projet. Dès le début de l'année, des réunions publiques seront également organisées dans chaque commune. Des spécialistes des différents domaines (environnement, acoustique, foncier…) seront à l'écoute de vos demandes et répondront à vos questions. Afin d'entretenir une relation permanente avec les communes, les associations, les riverains et les représentants du monde agricole, ADELAC a, par ailleurs, confié à des interlocuteurs spécifiques la mission d'être à votre écoute et de donner suite à l'ensemble de vos demandes. Consciente que l'établissement d'un véritable climat de confiance entre la société à qui l'Etat français a confié la réalisation d'une grande infrastructure d'utilité publique et l'ensemble des personnes directement concernées par le projet est aujourd'hui un incontournable gage de réussite, ADELAC s'est fixée comme objectif prioritaire de mériter votre confiance.

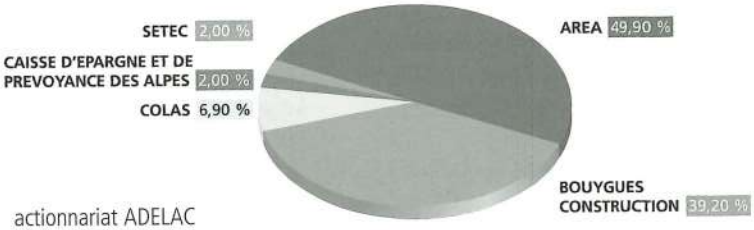

actionnariat ADELAC

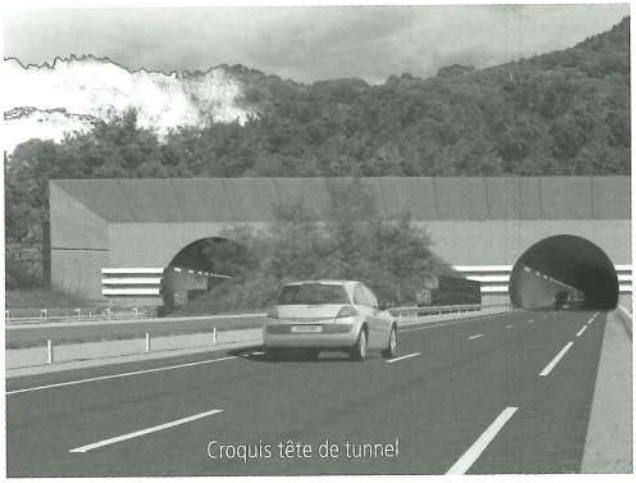

Croquis tête de tunnel

Le tunnel du Mont-Sion: l'ouvrage majeur de l'autoroute

D'une longueur de 3 100 m, le tunnel du Mont-Sion est composé, à des fins de sécurité, de deux tubes séparés supportant chacun un sens de circulation. Il constitue, en terme de travaux et de coûts, l'ouvrage majeur de l'autoroute. Son creusement au tunnelier commencera en septembre 2006 et s'achèvera en mai 2008. Située sur la commune de Présilly, la tête Nord du tunnel accueillera les opérations de montage du tunnelier et sera le point de départ du creusement des deux tubes. Les matériaux extraits en cours de creusement seront évacués côté Présilly. Pour toutes ces raisons, ADELAC accordera une attention toute particulière au dialogue avec les élus et les habitants de la commune afin d'élaborer les dispositifs de protection les plus efficaces et les modes opératoires les moins gênants au cours des travaux.

ADELAC :
Un nouveau concessionnaire expérimenté…
Nouvelle société dans le paysage autoroutier français, ADELAC est la filiale de grands groupes français ayant une expertise reconnue dans les domaines de la conception, de la construction, du financement et de l'exploitation d'autoroutes. Au terme d'un appel d'offres européen, l'Etat français a officiellement confié à ADELAC, le 27 octobre dernier, la concession de la section Saint-Julien-en-Genevois/Villy-le-Pelloux pour une durée de 55 ans. Voir camembert actionnariat

LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES : LA DÉCOUVERTE D'UN SANCTUAIRE GALLO-ROMAIN

Aménager le présent et l'avenir, sans effacer le passé…
Dans le cadre des travaux préparatoires de l'autoroute A41 Nord Annecy-Genève, la société concessionnaire ADELAC (autoroute des deux lacs) a fait procéder à une campagne de fouilles archéologiques.

En effet, lors de l'aménagement d'une infrastructure, l'Etat fait effectuer des diagnostics et décide, selon les résultats, d'engager des fouilles plus approfondies dont le suivi est assuré par les Services régionaux de l'archéologie. (SRA)
C'est ainsi que les archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) fouillent depuis le 3 octobre dernier sur l'emprise de l'A41 Nord à proximité immédiate de la tête Nord du futur tunnel bi tubes du Mont-Sion, sur la commune de Présilly. ADELAC assure le financement de l'ensemble de ces travaux de recherches.

La découverte d'un sanctuaire gallo romain.

De remarquables vestiges d'un sanctuaire antique font actuellement l'objet de fouilles. Ce lieu de culte remonte au deuxième siècle de notre ère et se présente sous forme d'un bâtiment principal, le fanum, entouré d'une dizaine de petits temples ou oratoires secondaires. Les vestiges du fanum (temple de tradition celtique) mettent en évidence la présence d'une galerie entourant le bâtiment. Les édifices secondaires, rectangulaires, présentaient une architecture moins élaborée. L'ensemble de ces bâtiments était clôturé d'un mur.

La rareté du mobilier archéologique associé à ces vestiges architecturaux fait que ni le temps pendant lequel a duré le rituel, ni même le dieu auquel il était consacré, n'ont pu être établis. Les recherches en cours permettront peut-être de répondre à ces questions. Cette opération de fouille archéologique préventive est l'occasion de documenter de manière exceptionnelle ce type de site. En effet, très peu de sanctuaires antiques sont connus en Haute-Savoie et ceux déjà observés l'ont été selon des méthodes anciennes et n'ont pu être étudiés sur toute leur emprise. Le sanctuaire de Présilly permet d'enrichir les connaissances sur l'histoire de notre pays mais aussi nous renvoie aux questions énigmatiques des pratiques religieuses et de la vie spirituelle de nos ancêtres.

L'étude du patrimoine local.

Ces fouilles constituent une formidable opportunité pour parfaire la connaissance du passé de la Haute-Savoie. Une visite du site sous la conduite d'un archéologue expert a donné l'occasion aux écoliers du SIVU de Beaupré de découvrir le patrimoine archéologique de la commune de Présilly. Parallèlement, ils ont pris connaissance du futur tracé de l'autoroute et des aménagements paysagers prévus pour une intégration optimale dans leur environnement quotidien.

Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) Avec près de 1800 collaborateurs et chercheurs, l'Inrap est la plus importante structure archéologique française et l'une des toutes premières en Europe. Établissement public de recherche, il réalise, dans le cadre de l'aménagement du territoire et à la demande de l'État, l'essentiel des diagnostics archéologiques et des fouilles pour le compte des aménageurs privés et publics (collectivités territoriales, sociétés d'autoroutes, réseau ferré de France…) soit près de 2500 chantiers par an, en France métropolitaine et dans les DOM.

Hubert Cailloux communication ADELAC
Pour en savoir plus : www.inrap.fr
Direction interrégionale Rhône-Alpes – Auvergne
12 rue Louis Maggiorini – 69500 Bron
Tél. : 04 72 14 16 60
Contact : Soizic le Rohellec,
chargée de développement culturel et de communication
Tél. : 06 85 72 27 94 soizic.le-rohellec@inrap.fr
Responsable de la fouille : Emmanuel Ferber
Direction : Laurent Pelletier
Administration : Claudine Huboud-Peron

L'intercommunalité

L'OFFICE DU TOURISME DE SAINT-JULIEN ET DU GENEVOIS

Office du tourisme de Saint-Julien et du Genevois
2, place du Crêt
74160 – Saint-Julien-en-Genevois
Tél. 04 50 04 71 63 Fax 04 50 04 89 76
E-mail : otgenevois@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture jusqu'au 1er avril 2006
du lundi au vendredi 10h00-12h30 et 14h30-18h30

Belle saison dirons-nous pour l'Office du tourisme qui a connu une bonne fréquentation depuis son ouverture. Bienvenue à Mme Lecuroux Marlyse qui est venue rejoindre Marie Bossey

Durant les mois d'été 2005, 18 à 22 personnes en moyenne par jour sont venues solliciter l'Office du tourisme pour diverses demandes touristiques mais également un nombre assez conséquent pour des achats de tickets de bus et renseignements pris par les nouveaux arrivants dans notre canton.

Parmi les activités 2005 organisées par l'Office du tourisme, la ferme ouverte au GAEC Fort l'Ecluse à Chevrier a connu une vraie réussite. Un après-midi consacré à la découverte guidée des vergers et de l'exploitation avec le tri des fruits et leur conservation avec dégustation de nombreuses variétés de pommes. Parallèlement aux visites, des producteurs ont proposé leurs produits locaux. Cette première expérience satisfaisante sera fort probablement reconduite cette année dans une autre ferme.

Communication pour 2006

Après le vif succès de la carte du canton en 2005, sa réédition est prévue avec une variante :

- un exemplaire sera consacré aux activités touristiques (hébergement, restauration, professionnels de la montagne, locations de salles, protection et valorisation des massifs, artisans, producteurs, transports, parcs et centres de loisirs)

- un autre exemplaire sera réservé aux associations.

Le guide pratique sera réédité également avec les modifications qui s'imposent.
Le site internet : www.tourisme-genevois.fr

N'hésitez pas à communiquer vos événements et autres manifestations, l'agenda est remis à jour quotidiennement.
Animations du canton : un programme mensuel est édité et mis à la disposition de la clientèle en complément de l'agenda interactif du site Internet.

De gauche à droite :
Marlyse Lecuroux, Marie Bossey et Jean-François Bussat.

LE SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Tél. 04 50 95 28 42

Topo-guide de randonnées : « Pays du Salève et du Vuache… à pied » enfin dans les kiosques, les librairies, maisons de presse et à l'Office du tourisme

Le topo-guide indispensable pour vos balades dans ces deux massifs emblématiques de notre région. Il regroupe 32 boucles pédestres toutes balisées et entretenues et de tous niveaux. Ce guide riche de cartes, de photos, et d'illustrations naturalistes est le fruit d'une collaboration entre le Syndicat mixte du Salève, le Syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache (SIAV), la Fédération française et le Comité départemental de randonnée. Il a été financé par le Club alpin suisse section Carouge, l'Association genevoise de tourisme pédestre ainsi que le service de protection de la nature du canton de Genève et la région Rhône-Alpes. Même si vous croyez connaître le Salève et le Vuache, nous sommes certains que vous y découvrirez de nouvelles randonnées pour vos prochains week-ends.

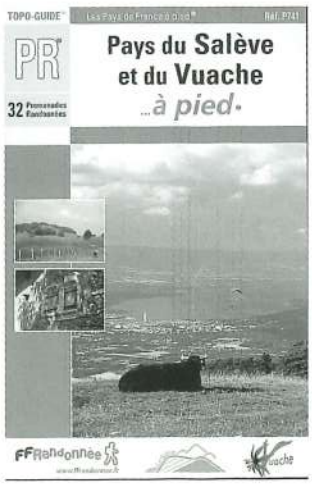

COMITÉ DE JUMELAGE

Célébration du 15e anniversaire de jumelage en Allemagne

Après les célébrations du 15e anniversaire en juin dans notre canton, les festivités se sont poursuivies chez nos amis allemands. Une délégation d'une centaine de personnes s'est rendue le week-end du 15 et 16 octobre à Mössingen pour fêter cet événement. Le vendredi soir, lors de la partie officielle de la célébration qui marquait les différentes étapes de ces 15 ans d'échanges, M. Bernard Gaud, président de la Communauté de communes, a offert aux autorités de Mössingen une cloche réalisée spécialement pour l'occasion par la fonderie Paccard. La soirée s'est déroulée en musique et s'est achevée par une très belle interprétation de l'hymne européen. Durant la journée du samedi, les participants ont assisté à un tournoi de pétanque, ont visité la ravissante ville universitaire de Tübingen au bord du Neckar ainsi que la mairie de Mössingen, avant de participer au grand bal d'automne des élèves du lycée Quenstedt. La journée du dimanche fut marquée par la clôture de l'exposition de photographies consacrée aux 17 communes du Canton de Saint-Julien et par un déjeuner organisé à Thalheim où M. Werner Fifka, maire de Mössingen, M. Bernard Gaud et M. Manfred Schmitt, président du jumelage ont rappelé leur attachement à ce jumelage et à une Europe plus forte et solidaire.

L'assemblée générale du Comité de jumelage aura lieu à Collonges-sous-Salève le 8 mars 2006

Notre interlocutrice pour Présilly
Ingrid Dallmayr au 04 50 04 42 12

SIVU BEAUPRÉ

Beaupré affichait presque 300 élèves à la rentrée scolaire 2005-2006

	Maternelle	Elémentaire	Total
Nombre d'enfants	**108**	**191**	**299**
Présilly 15,15 %			
Beaumont 84,85 %			

299 élèves répartis dans 4 classes en maternelle et 8 classes en élémentaire dont une en création. L'équipe enseignante est composée de 5 professeurs des écoles en maternelle dont 2 à mi-temps et 9 en élémentaire dont le quart assure la décharge de la directrice. Toujours cette stabilité, dont bénéficient les élèves, qui rassure et facilite les relations entre tous les intervenants de notre établissement scolaire.
L'accueil d'une huitième classe en élémentaire a imposé des transformations prévues dès le printemps et qui ont été réalisées durant les grandes vacances 2005.
L'ancienne salle (archivage) a été totalement aménagée et accueille depuis la rentrée le nouvel atelier. La huitième classe a élu domicile dans l'ancien atelier ainsi libéré. Tout l'espace est maintenant totalement occupé ! Les directrices des deux écoles et les élus restent vigilants quant aux effectifs prévisionnels pour les années à venir.

Même le jour du marché de Noël, Mme Dégeorges, présidente du Sivu trie son courrier !

Socialement vôtre

PETITE ENFANCE MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, elle s'adresse aux familles qui habitent sur le territoire du Syndicat intercommunal (SIVU) qui regroupe les communes suivantes :

Chênex – Feigères – Jonzier Epagny – **PRESILLY** – Valleiry Vers et Viry

Fermetures annuelles :

- vacances de printemps du 24 avril au 28 avril 2006 inclus
- vacances d'été du 31 juillet au18 août 2006 inclus. ainsi que tous les jours fériés français.

Son fonctionnement :

- elle accueille les enfants de 0 - 3 ans et à titre exceptionnel les enfants de 3 - 4 ans.
- elle est agréée pour 25 places et regroupe deux modes de garde :
  accueil régulier de type « crèche », pour les enfants dont les deux parents travaillent
  accueil type « halte-garderie », une 1/2 journée par semaine ou plus selon les disponibilités de la structure, ainsi que pour l'accueil occasionnel et d'urgence.

64 enfants sont inscrits (37 grands, 18 moyens, 9 bébés) répartis de la façon suivante : 39 enfants en mode « crèche » et 25 enfants en mode « halte-garderie ».

personnel du Sivu

Pré-inscription

Les dossiers doivent être retirés au multi-accueil aux jours et heures des permanences :

- mardi de 08h00 à 11h00
- jeudi de 15h00 à 18h00

La commission d'admission se réunit deux fois par an au mois de mars, et au mois de juin. Un rendez-vous sera pris avec les familles retenues pour la constitution du dossier.
Obligation est faite par les directives de la Caisse d'allocation familiale d'établir un contrat mensualisé, et d'appliquer le taux d'effort financier proportionnel aux revenus des familles.

Le personnel :

La directrice M^elle^ Marielka Verot, ayant quitté ses fonctions fin juillet 2005, nous avons accueilli M^me^ Marie-Luce Michaille, éducatrice de jeunes enfants et responsable du multi-accueil. Avec elle, travaille une équipe de personnel qualifié (auxiliaires de puériculture, infirmière et agents d'animation).
Pour le bonheur des petits, une cuisinière est attachée à l'établissement et participe au projet pédagogique pour l'éveil au goût et à la diététique. Le multi-accueil est le lieu de socialisation des petits et permet aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Geneviève Dépres, présidente du SIVU

VOUS N'ÊTES PAS MOTORISES QUI PEUT VOUS CONDUIRE A SAINT-JULIEN ?

Un rendez-vous chez le coiffeur, faire les courses au marché ou au supermarché, se promener tout simplement, c'est possible deux fois par semaine depuis Présilly en prenant le TAXI BUS

Vous habitez **PRESILLY**, FEIGERES ou VIRY
(La Côte, Songy, Le Fort)

MERCREDI APRÈS-MIDI

13H40 14h00
Votre domicile Saint-Julien (centre)
17h00 17h20
Saint-Julien (centre) Votre domicile

VENDREDI MATIN

08H40 09h00
Votre domicile Saint-Julien (centre)
12h00 12h20
Saint-Julien (centre) Votre domicile

Réservation la veille :
TAXI MARGUERETTAZ 04 50 49 00 61
4,60 € l'aller-retour, gratuit pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés.

SOS ASSISTANTES MATERNELLES

Dans un souci constant de mieux informer les parents en recherche d'assistantes maternelles d'une part et de procéder à la mise à jour de notre liste d'autre part, nous remercions les assistantes maternelles de Présilly de confirmer leurs coordonnées en mairie 04 50 04 42 50 et leur éventuelle possibilité de garde d'enfants.
Nous les en remercions par avance.

Relais assistantes maternelles
Communauté de communes du Genevois
Bâtiment ATHENA-Site d'Archamps
74 160 ARCHAMPS

Permanence téléphonique
Tél. : 04 50 95 91 40 Fax : 04 50 95 92 69
e-mail : relais@cc.genevois.fr
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 10 h 00
le jeudi et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 00

Accueil des assistantes maternelles
Lundi de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Saint-Julien
Mardi de 16 h 00 à 18 h 00 à la mairie de Valleiry
Mercredi de 10 h 00 à 12 h 30 à Archamps
à la Communauté de communes
Vendredi de 16 h 30 à 19 h 00 à Archamps
à la Communauté de communes.

Temps d'accueils collectifs sur notre commune (sur inscriptions) :

Lundi et mardi de 9 h 00 à 11 h 00 à Présilly (ancienne école du Petit-Câble). Le relais insiste auprès des assistantes maternelles sur l'importance de ces temps collectifs qui sont un lieu d'échange bénéfique pour les enfants et également pour les assistantes maternelles sur le plan de l'information.

ACTION SOCIALE DANS UNE VILLE VOISINE

« La Passerelle du Salève »

Les élus des communes de notre canton ont été conviés par M. Jean-Michel Thénard, maire de Saint-Julien, et le conseil d'administration du CCAS à l'inauguration des nouveaux locaux de l'épicerie sociale avenue Louis Armand (ancien tri postal) à Saint-Julien-en-Genevois, avec la participation de l'association Arc-en-Ciel.
Cette épicerie est destinée aux familles de Saint-Julien essentiellement dont les revenus sont très modestes. Le CCAS étudie l'ensemble des demandes et gère les dossiers. Les familles en difficulté bénéficient de cette aide temporaire mais participent à raison de 10 à 20 % du faible coût des produits principalement de première nécessité mais également des vêtements, jouets, etc... Neuf bénévoles, de l'association ARC-EN-CIEL se chargent de la collecte des produits et de la gestion dans l'épicerie.

ARC-EN-CIEL recrute toujours des bénévoles pour les différentes actions qu'elle mène.
Appeler M^me^ Arod – Arc-en-Ciel au 04 50 04 73 60

Mise en boîte

BOITE AUX LETTRES CHERCHE UN NOM ET UN NUMÉRO.

Chers propriétaires,

Ne nous abandonnez pas, donnez-nous un nom, un numéro, ne nous laissez pas dans l'anonymat.
Les distributeurs du bulletin municipal, le nouveau facteur, vos nouveaux voisins, les livreurs auront du mal à nous trouver, pensez à nous.

Merci

Nos associations

LES AÎNÉS DE MONTAILLOUX

Et c'est reparti pour un tour voir même un grand tour

Dans le dernier bulletin municipal, une invitation était lancée par le club des Aînés de Montailloux en direction des « retraité(e)s-débutant(e)s ». Ils ont répondu favorablement dès la première rencontre, le lundi 10 octobre 2005 et se retrouvaient à huit devant la « salle des jeunes » de la mairie. Quelques minutes de concertation et vers 14h30, direction les bois de Montailloux, pour profiter des sentiers secs et des belles couleurs d'automne de la forêt. C'est part 2,3,4...que nous débouchons au-dessus de la colline. Un arrêt à l'aire de pique-nique sous les chênes, près du réservoir, le temps d'admirer notre chef-lieu vu d'en haut et le Genevois voilé dans sa brume de beau temps. Il nous reste à retrouver les Aînés qui font la pause-thé-café-biscuits après les parties de belote, scrabble, dames. Nous partageons même le gâteau d'anniversaire de M^me^ Bonvin. Le 24 octobre, les mamies sont moins nombreuses pour cause de vacances de Toussaint, les petits-enfants prioritaires, se chargent d'assurer la séance « maintien-forme » de leur mamy !
Les papys sont plus nombreux et la balade emmène l'équipe à la Croix Biche. Et on ne triche pas ! C'est à pied qu'on quitte le chef-lieu.

Le 14 novembre, c'est une équipe de dix membres qui emprunte la route de Bel-Air pour une découverte ou redécouverte du chemin qui conduit vers les bois puis descente sur Ravoire, direction Malchamp, Feigères, l'Agnellu et retour au chef-lieu par la route du camping Le Terroir, puis par le chemin des écoliers de Beauregard qui l'empruntaient par beau temps dans les années 1975-1980. Ce jour-là, le temps frais et gris fait apprécier encore un peu plus le thé et le café. Ces trois premières rencontres ont permis de renouer des liens amorcés il y a environ quelque trente ans, autour des activités liées à l'école ou à la commune.

C'est un plaisir d'échanger des nouvelles tout en découvrant « au ralenti » les changements de notre environnement proche. Qu'il est bon de pouvoir prendre un peu de temps pour porter un regard nouveau sur notre village ! Et les places ne sont pas limitées ; nous avons eu la bonne surprise de voir arriver deux présilliennes des villages voisins...

Pas d'inscription à faire à l'avance et surtout pas de records à battre ! Alors si vous le voulez, venez-nous rejoindre :

Les lundis 23 janvier – 13 février – 27 février 13 mars (loto) – 27 mars (invitation du club voisin Beaumont-Le Châble) – 10 avril – 24 avril.

Personnes à contacter :
Raymond Vesin (président) 04 50 04 40 13
Christine Gazel 04 50 04 40 81
Malou Tremblet 04 50 04 43 11

LE MONTAILLOUX VTT CLUB

Sous la présidence dynamique d'Alain Lehoux, le Montailloux VTT Club pédale plus que jamais dans la joie et la bonne humeur.

C'est une vraie famille qui s'est agrandie de mois en mois pour arriver à 27 adhérents (dont 6 filles) en cette fin de saison 2005. Des plus difficiles aux plus faciles, les randonnées se sont succédées assez régulièrement, les sorties n'ont pas manqué de piquant et le Salève et Vuache n'ont plus de secrets pour nos vététistes chevronnés. Le temps clément de l'automne dernier a été un enchantement et un vrai régal pour la pratique de ce sport en pleine nature. Une soirée « Crêpes Vinyle » a été organisée en novembre 2005 au Châble compte tenu de l'indisponibilité de la salle de Présilly en raison des travaux.

Le président et ses gazelles

Ce n'est que partie remise pour 2006, Les idées ne manquent pas. L'esprit copain et l'esprit famille vont de paire dans ce club, l'un n'oublie pas l'autre.

Nos projets pour 2006

Organisation de la première randonnée prévue
le 15 octobre 2006.
« Montailloux VTT du Salève »

Quatre parcours de 23 km – 35 km – 47 km et 69 km sont au programme. D'ores et déjà, nous sommes à pied d'œuvre pour constituer le dossier et mener à bien notre projet.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LE CHABLE-BEAUMONT ET PRÉSILLY

Le début de l'année scolaire 2005-2006 fait déjà partie du passé et l'APE a pris son rythme de croisière avec une équipe partiellement renouvelée, s'efforçant à égaler l'ancienne par son professionnalisme et son enthousiasme.
De cette année passée, nous nous souvenons tout particulièrement des quatre manifestations qui n'ont pas seulement permis de récolter des fonds précieux pour l'école, mais surtout de régaler petits et grands d'heures de partage et de fêtes ! Le loto annuel permit la réunion de tous les passionnés du jeu et le passage tant attendu du Père Noël enchanteur et enchanté, arrivant non pas en calèche, mais de manière bien plus moderne en tracteur, nous plongea toutes et tous dans ces instants magiques de l'enfance qui restent gravés dans nos mémoires ! Le bal masqué réunit quant à lui une quantité impressionnante de coccinelles, fées, grenouilles et autres personnages fantastiques et fantasques. L'année se conclut par la traditionnelle fête de fin d'année, gratifiée d'un soleil éclatant qui illumina le parc Meyer et les sourires d'une jeunesse heureuse et soulagée de voir arriver les grandes vacances ! Toutes ces manifestations, organisées grâce et avec des parents motivés, ont permis à l'APE de récolter des fonds nécessaires aux enseignants afin de concrétiser de nombreuses activités extra scolaires qui contribuent à l'épanouissement et à l'équilibre de nos enfants. Ces fonds complètent utilement les subventions des mairies.

Les manifestations 2006 :

25 mars – bal masqué
24 juin – fête de fin d'année scolaire dans le parc Meyer

Comité de l'APE

Président
Jo SEQUEIRA
Vice-présidente
Véronique BLONDIN
Trésorière
Pascale DUNAND
Trésorière adjointe
Céline ROY
Secrétaire
Olivier ANDRES
Secrétaire adjointe
Sophie HAEUW

Membres actifs :

Céline RIEGLER
Monika WYSS
Esther DROSS
Sylvie GALSTER
Alain COLLARD
Xavier SPRUNGLI
Sophie REOL
Sandrine TRUCHET.

Événements

11 NOVEMBRE

Hommage rendu à tous ces hommes qui sont morts pour défendre notre pays et notre liberté.

Après la lecture du discours de M. Le maire, l'énumération des noms des soldats morts pour la France, et le dépôt d'une gerbe au monument, une minute de silence et de recueillement a été respectée ce 11 novembre 2005.

Les quelques personnes présentes ont été conviées après cette petite cérémonie au vin d'honneur à la mairie.

LES ANCIENS D'AFN MÉDAILLES

De gauche à droite: M. le maire - M. Gabriel Henry

Les médaillés: M. Alain Bullat, ancien maire de Présilly - M. Michel Grindato de Contamines-sur-Arve - M. Jean-Pierre Labeaume de Genève

M. Daniel Beckel de Genève décorés de la Croix du Combattant et M. Octave Serrano de Neydens décoré de la Médaille du titre de reconnaissance de la nation.

Lors de la commémoration au monument aux morts le 5 décembre 2005, M. Rime, président des anciens d'AFN a donné lecture du message de l'Union nationale des combattants à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Le message rappelait les événements marquants d'une guerre qui a duré 8 ans dont la liste de victimes est beaucoup trop importante (24000 tués, 200.000 blessés et 150.000 tirailleurs, zouaves moghazni, harkis et autres supplétifs atrocement massacrés avec leurs familles après les accords d'Évian). Hommage rendu à toutes les victimes et en particulier celles de Haute-Savoie dont les noms seront bientôt inscrits sur le Mémorial départemental en cours de réalisation à Annecy. Le message terminait ainsi: « Puisse l'enseignement de la tolérance et du respect des différences, puisse l'enseignement de la laïcité apprendre aux hommes à régler leurs différends par le dialogue et non par la violence » À cette occasion, M. le maire et M. Gabriel Henry ont déposé une gerbe devant le monument où cinq personnes ont été décorées.

Clin d'œil

REPAS DU CCAS le 4 décembre 2005 au Casino à Saint-Julien-en-Genevois

Faites vos jeux, rien ne va plus
La formule n'était pas de mise ce dimanche 5 décembre puisqu'au contraire, tout allait bien

Cette année le CCAS présidé par notre maire M. Jean-Pierre Pardoen a accueilli les aînés de Présilly au Casino de Saint Julien. La salle du restaurant, « Le Safran » au décor oriental, nous était réservée. Notre pensée allait tout d'abord vers ceux qui nous ont quittés et ceux qui étaient absents pour raison de santé.

M. le maire a souligné l'importance de cette rencontre, qui a toujours beaucoup de succès, et la volonté du CCAS d'organiser ce type de manifestation qui permet cette communication et cette convivialité autour d'une bonne table.
Et quelle table ! à l'unanimité dirons-nous, le menu a été apprécié tant par sa présentation, que par son originalité, et sa légèreté.
Quelques pas de danses ont permis d'agrémenter la fin de l'après-midi avant de se rendre pour certains d'entre eux au Casino tenter leur chance… et la gagnante fut : Félicie qui remporta quelques dizaines d'euros grâce aux bons conseils de Pierre, un petit nouveau venu des Hôteliers.

Le CCAS ne se lasse pas de cette journée en l'honneur de nos aînés, un vrai moment de partage, de fraternité et de franche rigolade aussi.

Nos nouveaux… nés en 1940
De gauche à droite : Ginette Henry, Pierre Mulatero, Jacqueline Duperret, Claude Desbaumes, Gisèle Dupenloup et Maurice Gazel.

Anniversaire d'Angel Lazarotto

Le jour de ses 80 ans, nous avons été très chaleureusement reçus par M. Angel Lazarotto pour trinquer à sa santé en compagnie de sa fille Rosy. Angel a quitté son soleil d'Italie dans les années 46 pour rejoindre le nord de la France et devenir mineur. Il retourne ensuite dans son pays d'origine où l'attendait sa douce Clémentine. Ils arrivent en Haute-Savoie, par un beau mois d'avril, encore enneigé. Angel fait ses preuves dans la peinture et travaille ensuite à l'usine d'aluminium du Câble jusqu'à sa retraite bien méritée, entouré de sa fille Rosy, tout prêt de lui et de son fils Ernest installé dans le midi de la France, qui lui ont donné 3 petits-enfants. Une vie bien remplie qui s'écoula sereinement, bras dessus, bras dessous jusqu'au départ de Clémentine il y a quelques mois. Merci Angel pour votre gentillesse et votre petit sourire malicieux qui nous fait tous craquer.

✍ Malou Tremblet, Jacqueline Duperret et Raymond Vesin

Paulette

C'est avec plaisir que nous nous sommes rendues chez Paulette Renault née Brand à l'occasion de ses 80 printemps.
Paulette est native de Présilly mais depuis de très nombreuses années, elle a suivi son mari Francis pour habiter Lyon, son dernier lieu de travail. Par contre, ils aiment toujours venir à la belle saison dans leur appartement « à la rue des Bassins » pour respirer le bon air et aussi cultiver leur jardin. Nous les remercions pour leur accueil et le gentil mot adressé aux membres du CCAS et à la commune.

✍ Malou Tremblet, Jacqueline Duperret

Infos pratiques

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité (gratuite)

- 1 imprimé à remplir en mairie par le demandeur
- 2 photos d'identité (noir & blanc de préférence)
- 1 extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- le livret de famille
- 1 document justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF ou France Télécom).

Pour un renouvellement: joindre aux pièces ci-dessus la carte périmée.
En cas de perte ou de vol: joindre la déclaration de perte ou de vol.

Passeports

- 1 imprimé à remplir en mairie
- 2 photos d'identité
- 1 document justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF ou France Télécom)
- 1 timbre fiscal de 60 € pour un adulte, 30 € pour un mineur de moins de 15 ans
- le livret de famille
- la carte nationale d'identité en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance.

Pour un renouvellement: joindre aux pièces ci-dessus le passeport périmé.

Recensement service national

Les jeunes gens ayant atteint l'âge de 16 ans doivent, dans le mois de leur anniversaire, venir se faire recenser auprès du secrétariat de mairie, munis d'une pièce d'identité et de leur livret de famille.

Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales se font en mairie entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année, à la demande des intéressés et sur présentation d'une carte d'identité.
Les ressortissants de la CEE peuvent s'inscrire sur la liste complémentaire municipale et sur la liste complémentaire européenne.

Demande d'abonnement eau

Une demande d'abonnement vous engage à:

- régler à la commune, une taxe de branchement de 152,45 € (tarif actuel)
- régler directement à l'entreprise agréée par la commune, les travaux de branchement au réseau. Vous devrez prendre contact avec l'entreprise choisie pour établir le devis.

La liste des entreprises agréées vous sera communiquée en mairie.

Quoi de neuf

Emplacements des containers à ordures ménagères

Une étude est menée depuis quelque temps déjà pour aménager les espaces réservés à l'emplacement des containers à ordures ménagères.

Le chemin de Clairejoie a été le premier endroit à bénéficier de cet aménagement verdoyant, d'autres suivront courant 2006 sous cette forme ou une autre forme en fonction de leur localisation.

Emplacement chemin de Clairejoie

Infos utiles

NOUVEAUX HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE
Mercredi 09 h 00 à 12 h 00
Jeudi 16 h 00 à 19 h 00

LA MAIRIE

Tél. 04 50 04 42 50
Fax 04 50 04 55 61
Adresse e-mail : accueil@presilly.mairies74.org

Permanence du maire

Sur rendez-vous le jeudi après-midi

ÉCOLE BEAUPRÉ – BEAUMONT LE CHÂBLE

École primaire — Tél. + fax **04 50 04 59 58**
École maternelle — Tél. **04 50 04 47 43**
Secrétariat SIVU Beaupré
Tél. + Fax + Répondeur **04 50 04 47 04**

Permanence SIVU Beaupré

Mardi 08 h 00 à 12 h 00
13 h 30 à 18 h 00
Jeudi 08 h 00 à 11 h 00

DÉCHETTERIE CANTONALE AU CHÂBLE

Tél. **04 50 04 41 67**

Ouverture du lundi au samedi sauf jours fériés

09 h 00 à 17 h 30

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À VIRY

« Au Pays des p'tits pioux
Immeuble Les Capucines
157, Les Prés Bois
74580 – VIRY
Tél. **04 50 04 76 84**

Ouverture
Lundi au vendredi 07 h 30 à 18 h 30

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers	**18**
Police secours	**17**
S.A.M.U.	**15**
Appel d'urgence européen	**112**
Hôpital de Saint-Julien	**04 50 49 65 65**
Centre antipoison à Lyon	**04 72 11 69 11**

NOUVEAUX HABITANTS

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre commune et nous vous souhaitons la bienvenue.
Notre secrétariat de mairie se fera un plaisir de vous recevoir pour vous fournir tous les renseignements qui pourront vous êtes utiles. Nos agents vous guideront dans vos démarches administratives et vous feront connaître les différents services qu'apportent notre commune ainsi que nos associations et artisans.
Vous pouvez également remplir le bulletin-réponse à la page 20 et nous le retourner en mairie.

Etat civil

Nils Gauthier, né le 14 octobre 2005
fils de Christine et d'Éric Gauthier
94, rue de l'Église – Chef-lieu

Bienvenue à Nils, Clara et Taylan et félicitations à leurs parents

Taylan Dumont
né le 6 novembre 2005

fils de Maddie Perpina
et de Norbert Dumont

118, rue de l'Église
Chef-lieu

Clara Dunand, née le 23 octobre 2005
fille de Nathalie Favrat et David Dunand
36, chemin de l'École – Le Petit-Châble

Meilleurs vœux

de

bonheur

Fabrice Moine
a épousé
Marie-Ange Jacquet
le 17 septembre 2005

291, chemin Sous les Prés
Beauregard

Décès

Pierre Démolis 82 ans	le 31 juillet 2005
Jean-Emile Magnin 86 ans	le 18 août 2005
Clémentine Lazzarotto 79 ans	le 10 septembre 2005

Nos cœurs sont remplis de tristesse, tous trois nous manqueront, ils étaient fidèles au club des Aînés ou au repas organisé chaque année par le CCAS. Nous présentons nos plus sincères condoléances à leurs familles

BULLETIN-RÉPONSE NOUVEAUX HABITANTS

NOM
Prénoms

Adresse :

Tél. Portable